

Format

Présentiel ou à distance

Durée

7 heures (1 jour)

Date

23 mai 2022

Lieu

Cosmed
495 rue René Descartes
Les Ogres de l'Arbois, Bat B
13100 Aix en Provence

Public

Service R&D, marketing, qualité
Participants : 10 max

Prérequis

Aucun

Positionnement

Questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau

Moyens mobilisés

Livret pédagogique, PowerPoint, études de cas

Moyens techniques

Vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel Go to Webinar

Modalités d'évaluation des acquis

Quiz en début et en fin de formation, enquête de satisfaction.

Suivi d'exécution

Feuille de présence par demi-journée

Sanction de la formation

Attestation de réalisation de la formation

Référent pédagogique et handicap :

Saloua SALHI 04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

Tarifs

Adhérent : 420€ HT – Pers supp : 350€ HT
Non adhérent : 520€ HT

OBJECTIFS

- Connaître les définitions et les réglementations concernées
- Connaître les obligations d'une entreprise cosmétique
- Conseils pratiques sur la mise en œuvre de Nagoya adaptée aux problématiques de la filière cosmétique

PROGRAMME

- 1- Le protocole de Nagoya : une vue d'ensemble sur les objectifs et les champs d'application
- 2- Les définitions et le cadre réglementaire international, européen et français
- 3- Le régime de l'APA : l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation
- 4- Les relations fournisseurs / utilisateurs : le consentement préalable et les conditions d'un accord
- 5- La mise en œuvre pour une entreprise cosmétique : éléments clefs et conseils pratiques

Intervenante**Céline ROCQUET**

Biologiste moléculaire spécialisée en innovation et développement durable. Durant plus de 20 ans dans l'industrie cosmétique (marques et fabricants d'ingrédients), elle a été responsable de l'Innovation, du marketing et de la RSE, notamment concernant le protocole de Nagoya. Depuis 2010, elle est consultante en innovation responsable et formatrice